

La règle d'or, maxime universelle

«*Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas subir.*»

La règle d'or, énoncée voici vingt-cinq siècles, a connu d'innombrables formulations dans les cultures et religions du monde...

Au point de faire figure de modèle universel de toute morale.

La règle d'or est une maxime morale qui propose de conformer mon agir à l'égard d'autrui sur ce que j'attendrais moi-même de sa part. « *Do as you would be done by* », disent les Anglo-Saxons depuis les xvi^e-xvii^e siècles, en adoptant une forme proverbiale écossaise qui se substitue chez eux à la forme négative « *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse* », comme à la formule évangélique « *Tout ce que vous voudriez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-même pour eux* ».

Une double dimension

Mais plus qu'une maxime, la règle d'or est une structure de jugement moral. Structure qu'il faut avoir identifiée pour la reconnaître sous les multiples modes d'expression que l'on trouve dans l'histoire et dans les différentes cultures et religions. Elle se caractérise par le fait (qui n'est pas toujours explicité dans la formule) que l'on propose d'inverser les rôles entre l'agent et le patient, entre moi

qui agis et celui qui est le destinataire de mon action : le principe en est de « se mettre à la place de l'autre » et d'y ressentir les conséquences de mon action du côté de celui qui la subit, ce qui peut déboucher sur deux types de formulations, reposant soit sur l'empathie, soit sur l'équité.

• **La règle d'empathie**, « *ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas subir* » ou « *traite les autres comme tu voudrais être traité* », est la forme la plus fréquente. Elle vise à retourner et convertir notre égoïsme originel (nos désirs et nos craintes) dans la prise en compte des autres comme « *ego* » aussi importants et uniques que nous.

• **La règle d'équité**, qui est une autre forme de cette même règle d'or, retourne contre nous et sur nous les jugements de valeur portés sur les autres. Elle vise ainsi à tester l'universalité de la maxime qui inspire notre action : « *Ce que tu reproches à autrui, ne le fais pas toi-même* » ; « *Comme tu juges qu'autrui devrait agir à ton égard, agis toi-même vis-à-vis de lui* ».

Le philosophe et journaliste Roger-Pol Droit s'interrogeait récemment dans *Le Monde* : « *Existe-t-il des règles morales présentes en tout temps et tout lieu quelles que soient la culture ou l'époque ? On en doute, la plupart du temps. Il existe pourtant une exception notable au relativisme*

généralisé » Et de citer alors la règle d'or. En ces temps où l'on s'interroge sur la possibilité d'une morale universelle, l'histoire de la maxime montre qu'elle est apparue au v^e siècle av. J.-C., dans toutes les aires culturelles et religieuses du monde.

Par exemple en Chine, chez Confucius : « *Zigong : Y a-t-il un mot qui puisse guider l'action toute une vie durant ? Le Maître : "Mansuétude" (shu 恕), n'est-ce pas le maître mot ? Ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse, ne l'inflige pas aux autres* » (*Lun Yu*, 15, 23). On la trouve aussi dans le brahmanisme, avec la grande épopée du Mahâbhârata, comme dans le bouddhisme ; en Perse, dans le zoroastrisme, comme en Égypte ancienne ; dans le judaïsme, le manichéisme, la philosophie grecque ; dans l'Évangile et toute la tradition chrétienne, dès les premiers siècles de notre ère, comme dans l'islam un peu plus tard.

Cela signifie qu'elle correspond à une sorte de maturité morale de l'humanité, qui découvre ou exprime, autour du v^e siècle av. J.-C., un principe fondamental de moralité ou de vie en société. Cette reconnaissance de l'autre humain peut donc être considérée comme une donnée culturelle universelle, le fondement d'une véritable « loi naturelle » (ce qu'en fera d'ailleurs la tradition chré-

OLIVIER DU ROY

Docteur en théologie et en philosophie, auteur de *La Règle d'or. Histoire d'une maxime universelle*, 11, Cerf, 2012.

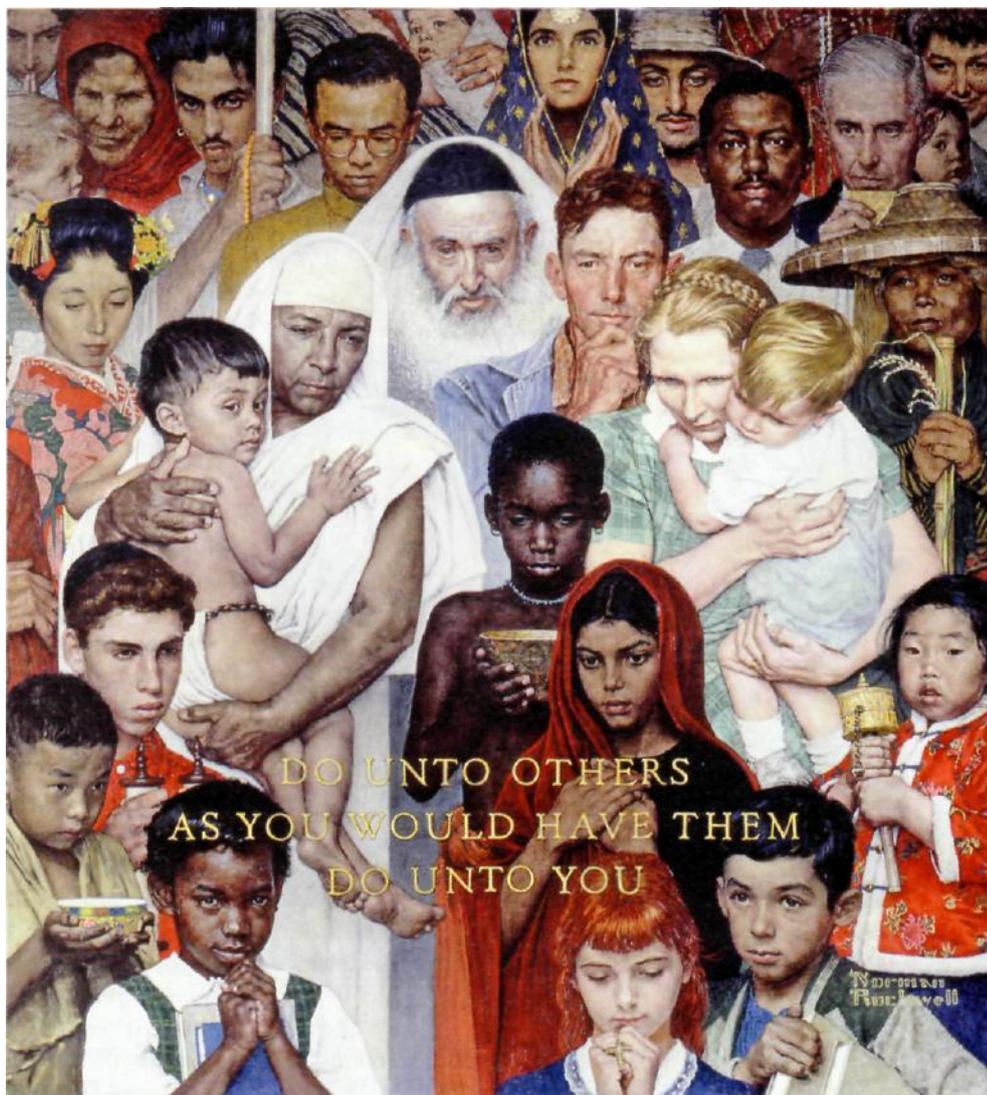
tienne à la suite d'Origène, comme une grande partie de la philosophie occidentale ultérieure). Qu'elle se retrouve dans toutes les religions et cultures du monde permet de dépasser les particularismes sectaires ou religieux. Aussi n'est-ce pas pour rien que le théologien Hans Küng en a fait l'un des fondements de l'éthique planétaire qu'il essaie de promouvoir.

De l'Antiquité à l'islam

Parmi beaucoup d'attestations antiques, pointons cette admirable répartition du stoïcien Sénèque (4 av. J.-C.-65 apr. J.-C.), sur la façon de traiter les esclaves : « *Vis avec ton inférieur comme tu voudrais que ton supérieur vécût avec toi. Chaque fois que tu songeras à l'étendue de tes droits sur ton esclave, songe que ton maître a sur toi des droits identiques. "Mais moi, dis-tu, je n'ai pas de maîtres !" Tu es encore dans ta belle saison : tu en auras peut-être !* » (*De beneficiis*, 2,1,1).

Le rhéteur chrétien Lactance, dès le début du IV^e siècle, propose comme règle de « *s'imaginer à la place de l'autre* ». « *La racine de la justice et le fondement de toute équité est celui-ci : "Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas subir", mais mesure l'esprit d'autrui d'après le tien. S'il est amer de supporter une injustice et si son auteur paraît injuste, transfère à la personne de l'autre ce que tu ressens en toi, et à toi-même le jugement que tu portes sur autrui. Tu comprendras alors que tu agis aussi injustement que l'autre, lorsque c'était toi la victime* » (*Épitomé*, 55,3).

Mais il faut surtout remarquer saint Augustin qui, en 405, donne des accents pathétiques à sa prédication : « *Ce que donc tu ne veux pas qu'on te fasse, ne le fais pas à autrui. Tu juges que c'est mal puisque tu ne veux pas le souffrir ; et cela te force à reconnaître la loi intérieure écrite dans ton propre cœur. Tu le mettais et l'autre criait entre tes mains : comment seras-tu forcé de rentrer en ton cœur, comme si*



Norman Rockwell (1894-1978), *The Golden Rule*, 1961.

tu souffrais cela entre les mains d'un autre ? » (*Enar. in Psalm*, 57).

La règle d'or ne se trouve pas dans le Coran, mais dans les *hadith*, recueils des « *dires* » du Prophète : « *Aucun de vous ne devient véritablement croyant tant qu'il n'aura pas désiré pour son frère ce qu'il désire pour lui-même.* » Et toute la tradition des commentateurs s'interrogera sur la portée plus ou moins universaliste du mot « *frère* ». Le grand mystique al-Ghazali (XI^e-XII^e siècle) écrira : « *Lorsque tu es avec d'autres personnes, traite-les comme tu aimerais être traité, parce que la foi d'un homme n'est pas par-*

faite tant qu'il n'aime pas pour tous les hommes ce qu'il aime pour lui-même » (*La Lettre au disciple*).

De Luther aux Lumières

Martin Luther en fera une maxime fondamentale : elle est pour lui la loi naturelle, mais inaccessible à l'homme sans la grâce. L'amour de soi est un amour pervers : il doit se convertir et conduire à préférer l'autre à soi-même. La règle d'or lui inspire des sermons entiers : « *Où sont-ils ceux qui connaissent et comprennent ce que signifie le prochain alors que la loi naturelle ainsi que ce commande-*



Bernard d'Agesci (1757-1828), Dans la main de la justice, un livre avec «Dieu, la loi, et le roi» sur une page et la règle d'or sur la page opposée.

ment sont écrits dans le cœur de tous les hommes. Car il n'y a personne qui ne sente et ne doive reconnaître qu'est équitable et vrai ce que dit la loi naturelle : ce que tu veux qu'il te soit fait et épargné, fais-le et épargne-le aux autres, cette lumière vit et luit dans l'esprit de tous les hommes. Et s'ils veulent le prendre en considération, ont-ils besoin encore d'aucun livre, d'aucun maître, d'aucune loi ? Là ils portent un livre vivant en eux au fond du cœur qui peut suffire à leur dicter ce qu'ils doivent faire, épargner, juger, accepter ou rejeter » (*Sermon pour le 2^e dimanche après l'Épiphanie*, 1525). Tous les grands réformateurs reprendront cela.

La problématique morale du xvii^e siècle français est très centrée sur le conflit entre l'amour-propre

et l'amour d'autrui, ou entre la passion et la raison. On y trouve cependant sur la règle d'or quelques belles envolées des grands orateurs religieux comme Jacques Bossuet: « *Qui nous donnera, chrétiens, non ce point appuyé hors de la terre, que demandait ce grand géomètre pour la remuer hors de son centre, mais un point hors de nous-mêmes, pour nous regarder d'un même œil que nous regardons les autres, et arrêter dans notre cœur tant de mouvements déréglés, que l'intérêt y fait naître ? Quelle horreur aurions-nous de nos injustices, de nos usurpations, de nos tromperies ? Mais hélas ! Où trouverons nous ce point de détachement pour sortir de nous-mêmes hors de*

nous-mêmes, et nous voir d'un œil équitable et désintéressé ? La nature ne le donne pas ; nous n'écoutons pas la grâce : c'est pourquoi c'est en vain que la raison dicte, que la Loi publie, que l'Évangile confirme cette loi si naturelle et si divine tout ensemble : "Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qui vous soit fait" » (*Sermon sur la justice*, 1666).

Puis résonne un coup de tonnerre : les missionnaires jésuites revenant de Chine, au tournant des xvi^e et xvii^e siècles, rapportent et traduisent des textes de Confucius exposant la règle d'or de la manière la plus expresse. Après un débat dans le cadre de la querelle janséniste, l'époque des Lumières voit cette maxime confucéenne retrouver écho, comme chez Voltaire, y cherchant la démonstration

d'une loi naturelle, issue d'une raison humaine universelle...

Après M. Luther et Jean Calvin, cette valorisation privilégiée de la règle d'or passe en Angleterre. Au début du xvii^e siècle, la maxime y prend pour la première fois le nom de « règle d'or » (*golden rule*) - appellation qui restera d'ailleurs l'apanage des Anglo-Saxons jusqu'à la fin du xix^e. Au cours de ce xvii^e siècle, elle va prendre une place très importante dans la prédication. La pensée de Thomas Hobbes, qui fait de la règle d'or une sorte de pacte de non-agression, fondement de la vie sociale, y suscite des réactions passionnées. Le premier livre entièrement consacré à cette maxime paraît en Angleterre sous la plume de Benjamin Camfield à la fin du xvii^e siècle.

Contre l'esclavagisme, pour l'œcuménisme

En Europe continentale, la règle d'or subira le mépris d'Emmanuel Kant, qui la traite de « maxime triviale », contredit bientôt par Arthur Schopenhauer ou Ludwig Feuerbach. En France, elle est affectée par ce discrédit kantien. On la trouve cependant dans la pensée d'Auguste Comte ou de Pierre Proudhon, qui s'appuie sur sa présence dans la Constitution de l'An III : « *Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de ces deux principes, gravés par la nature dans tous les cœurs : "Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit" ; "Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir" .* » C'est seulement avec Paul Ricœur qu'elle reprend en France une fonction centrale dans la réflexion morale.

Mais au xvii^e siècle, la règle d'or devient pour le mouvement chrétien des quakers un argument décisif dans leur protestation contre l'esclavage des Noirs, qu'ils découvrent dans les Barbades et en Amérique. Citons la protestation des quakers de Germantown, Pennsylvanie, en 1688 : « *Voici les raisons pour lesquelles nous sommes contre le trafic d'hommes.*

Y a-t-il personne qui voudrait se voir faire cela ou être traité de cette manière ? C'est-à-dire : être vendu ou réduit en esclavage pour toute sa vie ? (...) Mais du fait qu'ils sont noirs, nous ne pouvons concevoir qu'il y ait plus de liberté à les détenir en esclaves qu'il y en aurait pour posséder des Blancs. Il y a une maxime qui dit que nous devons faire à tout homme ce que nous voulons qui nous soit fait à nous-mêmes, sans considération de génération, d'origine ou de couleur. » Nous pensons que ce sont les quakers qui ont diffusé cette maxime dans la culture américaine. Aussi, à la fin du XIX^e siècle, c'est un véritable

mouvement politico-social qui la prend pour étendard. On veut dresser un monument à la règle d'or dans Central Park. Des hommes politiques (John Hay, secrétaire d'Abraham Lincoln, Samuel M. Jones), de grands managers (Arthur Nash, James C. Penney) en font un principe de gouvernement des hommes. Ces derniers publient même des ouvrages sur « le management par la règle d'or ». Cela conduira au grand discours de John F. Kennedy contre la ségrégation raciale en 1963, où il utilise la règle d'or comme argument : « Si un Américain, parce que son visage est noir, ne peut pas déjeuner dans un

restaurant ouvert au public, s'il ne peut envoyer ses enfants dans la meilleure école publique accessible, s'il ne peut pas voter pour les fonctionnaires publics qui vont le représenter, alors qui d'entre nous voudrait voir changer la couleur de son visage et se tenir à sa place ? (...) Le cœur du problème est celui-ci : allons-nous traiter nos compagnons américains comme nous voulons être traités ? » Barack Obama reprendra, dans son discours du Caire comme dans celui de Stockholm, l'appel à la règle d'or comme principe de rapprochement entre islam, christianisme, et judaïsme. ●

La découverte de l'empathie

De nos jours, les apports les plus décisifs pour l'élaboration d'une éthique fondée sur la règle d'or viennent d'un tout autre bord : ce sont les primatologues et les neurosciences qui apportent des observations sur l'empathie animale et humaine. Le concept de « théorie de l'esprit » ou capacité de lecture de l'esprit d'autrui, venant de la primatologie, s'introduit dans la psychologie et les neurosciences. Des recherches plus récentes de Jean Decety, Gérard Jorland et Alain Berthoz (les deux derniers ayant notamment dirigé *L'Empathie*, Odile Jacob, 2004), Serge Tisseron ou Jeremy Rifkin exploitent la possibilité du décentrement perceptif sous-jacent à la formule « se mettre à la place de l'autre ». Et cela révèle qu'il y a en

l'homme, mais déjà chez certains animaux et en tout cas chez les grands singes anthropoïdes, une capacité d'entrer en empathie avec l'autre, de reconnaître ses intentions, ses craintes ou ses désirs. Il faut lire à ce sujet les ouvrages passionnants du grand primatologue américain Frans De Waal (par exemple *Le Bon Singe. Les bases naturelles de la morale*, Bayard, 1997). Cette empathie est en quelque sorte le fondement naturel de la morale, comme le disait déjà Charles Darwin. De là se construit la règle d'or.

De l'empathie à la morale

Mais l'empathie n'est pas encore la morale. Ce qu'apporte de plus la morale, c'est d'énoncer cette règle en s'appuyant sur l'empathie

naturelle, mais pour la faire fonctionner là où nous ne sommes plus spontanément portés à le faire : là où il n'y a plus de sympathie, mais de l'étrangeté, de l'antipathie, de l'inimitié voire une agression subie. Et la règle d'or, qui commence avec les vis-à-vis et le prochain, pousse alors à élargir le cercle de l'humain à l'étranger, au lointain, à l'ennemi, voire au descendant futur avec qui j'ai de moins en moins de possibilité spontanée de m'identifier. Le ressort profond de cette maxime est une injonction à renverser les rôles et les situations, à « se mettre à la place de l'autre », à s'engager dans une procédure de décentrement. Morale sans contenu prescriptif, sans interdit *a priori*, sans liste close de préceptes, elle est une morale inventive

et exigeante, fondée sur l'autonomie du sujet (au sens kantien), mais décentrée de soi, car prenant, à partir de soi, l'autre lui-même comme seule source d'obligation, comme un sujet aussi important que moi. Attestée le plus souvent comme une sentence ou une maxime proverbiale, la règle d'or est, plus profondément, une structure ou un schème anthropologique fondamental, traduisant la reconnaissance de l'homme par l'homme. S'appuyant sur l'empathie naturelle qui conditionne l'accès à la conscience dans un environnement intersubjectif, elle nous demande de l'activer dans des circonstances où nous risquerions de l'oublier. Elle ne fait alors que réactiver ou rappeler cette empathie. ● O.R.